

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2012

MOTION DU GROUPE MAJORITE

MOTION PORTANT SUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DU LYCEE AUDIBERTI

Le lycée Audiberti, lycée général et technologique, accueille plus de 1400 élèves de la seconde jusqu'au BTS. Il dispose en outre depuis la rentrée scolaire 2005 d'un dispositif exclusivement dédié aux élèves bénéficiant d'un statut de sportif de Haut Niveau.

Depuis son ouverture complète en 1953, il a bénéficié de plusieurs campagnes de réaménagement dont la plus marquante remonte maintenant à 1989 dans le cadre du plan Lycée réussite.

De nouveaux travaux d'envergure sont aujourd'hui indispensables pour lesquels le Conseil Régional a sollicité l'engagement financier de l'Etat.

Il semble que la Région souhaite revoir ses programmes de travaux et notamment l'enveloppe financière consacrée aux lycées au motif d'une réduction des dotations de l'Etat. Le Lycée AUDIBERTI pourrait faire les frais de cette réduction, alors même que la Commune d'Antibes Juan les Pins s'est engagée à mettre à disposition de la Région les locaux de l'ancien collège de la Rostagne afin de diminuer le coût global de la rénovation programmée. Cette mise à disposition de l'ancien collège ne saurait durer indéfiniment. Il est donc nécessaire d'avoir une plus grande visibilité sur le calendrier de la rénovation du Lycée Audiberti.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la motion suivante :

« Le Conseil municipal demande au Président du Conseil Régional de confirmer son engagement pour la rénovation du Lycée AUDIBERTI et de faire son affaire d'un éventuel désengagement financier de l'Etat.

Il demande à être informé du calendrier de rénovation du lycée AUDIBERTI »